

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00335

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL LES OREILLES EN POINTE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :
Mme Siham LABICH
Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

02 02-042-24620770-20210916-02021003350

DATE D'APPÊCHAGE : 24 septembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL LES OREILLES EN POINTE

Saint-Etienne Métropole a mis en place un dispositif d'aides aux manifestations culturelles dans le cadre d'une politique d'attractivité renouvelée et dans un souci de rationalisation de la gestion des subventions, de transparence et de bonne gestion.

Les objectifs du dispositif sont de :

- favoriser le rayonnement du territoire et son attractivité culturelle ;
- faire valoir l'action de Saint-Etienne Métropole en lien avec les autres politiques publiques portées par la Métropole ;
- coordonner le dispositif en lien avec les communes de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de l'année 2021, suite à un appel à projets, neuf festivals ont fait acte de candidature. Le festival des « Oreilles en Pointe », a été retenu afin d'être auditionné par un jury commun entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole, présidé par l'adjoint au Maire et Vice-Président en charge de la Culture, ainsi que par la Conseillère Métropolitaine déléguée auprès du Vice-Président.

Ce festival de chanson française, doit se tenir du 10 au 21 novembre 2021. Il se déroulera principalement sur l'Ondaine dans les communes de Firminy, Fraisses, Roche-la-Molière, Le Chambon-Feugerolles mais aussi sur Saint-Etienne. La programmation sera composée de valeurs montantes nationales ainsi que des têtes d'affiches reconnues dans le milieu de la chanson Française. Le budget 2021 du festival s'élève à 147 400 €.

Cette manifestation, en 2020, dû être annulée à cause de la COVID-19. Pour l'année 2021, le festival prévoit une baisse de sa fréquentation due aux contraintes sanitaires et de sécurité qu'il devra mettre en place pour chaque spectacle.

Au regard de l'attractivité et du rayonnement de ce festival, une subvention de 21 000 € est proposée au titre de l'année 2021 soit 14,2 % du budget global de l'évènement. La convention prévoit des clauses spécifiques permettant d'ajuster le montant de la subvention en fonction des conditions dans lesquelles se dérouleront l'évènement ou en cas d'annulation voire de nouveau report du festival.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole au festival Les Oreilles en Pointe à hauteur de 21 000 € ; ce montant pourra être modulé en fonction des conditions dans lesquelles le festival se déroulera ;**

- approuve la convention entre l'association « Les Oreilles en Pointe » et Saint-Etienne Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;
- la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2021.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU